

HALLOWEEN AU CHÂTEAU DE VILLA

Règlement du Concours de Citrouilles sculptées

Lieu et date

Sur la terrasse du Château de Villa, le 31 octobre 2026 à partir de 14h00. Les participants ont jusqu'à 17h00 pour déposer leur création. Le Château de Villa disposera d'une salle pour sculpter les citrouilles de 14h00 à 17h00, il suffit d'amener votre citrouille ainsi que vos couteaux, matériels de sculpture. Il est possible de sculpter votre citrouille à la maison et de l'amener entre 14h00 et 17h00. Les inscriptions seront prises jusqu'au 30 octobre par mail ou téléphone au Château de Villa ou directement sur le site du Château de Villa dans la rubrique « Bons Plans »

Programme

- Dès 14h : début du concours pour les sculptures réalisées sur place
- 17h00 : heure limite pour le dépôt des sculptures
- 17h00 à 18h00 : délibérations du jury
- 18h00 : exposition des créations
- 18h30 : proclamation des résultats

Frais d'inscription

Inscription gratuite, chaque participant doit fournir une courge de la taille et du style de son choix et ses propres outils de sculpture. Le Château de Villa ne met de courge à disposition.

Critères de jugement

Les citrouilles seront jugées d'après les critères suivants :

- Originalité et créativité
- Qualité de la réalisation
- Concordance de l'œuvre avec l'âge du participant.

Les catégories du concours

Les citrouilles déposées seront classées selon l'une des 4 catégories suivantes en fonction de l'âge :

- 0 à 12 ans (possibilité d'être accompagné par un adulte)
- 13 ans et plus

Informations, gestions des sculptures et des droits d'image

- Aucune installation électrique ne sera acceptée, ni pour l'éclairage, ni pour les outils de sculpture.
- Les citrouilles seront exposées dans l'enceinte du Château. Aucune citrouille ne pourra être récupérée pendant l'exposition jusqu'à 22h30. En cas de non retrait le soir même, les citrouilles peuvent être récupérées jusqu'au lendemain 12h00, passé ce délai, elles ne pourront plus être réclamées et seront valorisées par le Château à des fins décoratives.
- Les participants ont jusqu'au 31 octobre 2026 à 17h00 pour déposer leur création. Les œuvres déposées après l'heure limite d'inscription ne seront pas inscrites au concours mais pourront figurer dans l'exposition.
- Le jury ainsi que les membres de leur famille ne sont pas admissibles au concours.
- Chaque gagnant devra permettre d'utiliser son nom, lieu de résidence, photographie, bande vidéo à des fins de publicités et promotion notamment dans les communications (journaux, web, etc...) sans autres compensations ni mentions.

Nous vous proposerons gratuitement du vin chaud et de la soupe à la courge à partir de 18h00.
Possibilité de réserver une table au Château pour le repas de midi ou du soir.